académie Créteil

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat
Inspection
Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par
IA-IPR de SPCFA

Tél : 01 57 02 68 43
Fax : 01 57 02 68 51
Courriel
ce.ipr@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 15 septembre 2012
Les IA-IPR de Physique-chimie
à
Mesdames et Messieurs les professeurs de Physique-chimie
S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement

Objet : Rentrée scolaire 2012

Cher(e)s collègues,

Nous souhaitons que cette année scolaire vous apporte pleine satisfaction professionnellement, tant pour ceux qui débutent dans la carrière que pour nos collègues confirmés.

La lettre du Ministre à destination de tous les personnels de l'Education Nationale en date du 26 juin 2012 met l'accent sur l'importance de la maîtrise du socle commun, qui reste le cadre de référence de la scolarité obligatoire. A la suite des réformes des programmes du primaire puis du collège, de seconde et de première, les programmes des classes de terminales générales et technologiques (parus aux **B.O.E.N. n°8 du 13 octobre 2011)** sont profondément modifiés. Ils s'inscrivent explicitement dans la continuité de l'approche par compétences et de la démarche d'investigation, initiées dans les classes antérieures. Ils donnent ainsi tout son sens au travail transdisciplinaire articulé autour de la notion de projet, dans une logique de personnalisation des parcours des élèves. Aussi, à travers des approches et des sollicitations variées, ancrées tant que possible dans le réel, l'ambition est d'amener les élèves à révéler leur potentiel afin de leur donner les moyens de faire des choix raisonnés pour une orientation réussie.

La « mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel » est définie par la circulaire **n°97-123 du 23 mai 1997**, parue au **B.O.E.N. n°22 du 29 mai 1997** et un texte paru au **J.O. du 18 juillet 2010** précise les compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier. Nous serons attentifs, particulièrement lors de nos visites, à ce que les choix opérés localement permettent aux élèves d'acquérir toutes les compétences figurant explicitement dans les programmes officiels, à tous les niveaux d'enseignement. A cet égard, la démarche d'investigation et la mise en œuvre de tâches complexes seront des points observés de manière privilégiée. Vous trouverez en annexe un modèle de courrier que nous adressons aux chefs d'établissement avant inspection. Au-delà de la commande qu'il suppose, ce document est un outil dédié à un travail collaboratif optimal. A la lumière de ces documents, l'entretien est ainsi l'occasion pour l'enseignant de faire le point, bien entendu sur ses pratiques pédagogiques au sein de la classe, mais aussi de façon plus large sur son engagement au sein de l'établissement et sur sa formation continuée.

Le site académique, régulièrement actualisé, fournit des documents officiels et des ressources qui abordent des questions de pédagogie, de didactique ou d'ouverture culturelle.

Nous espérons que ces indications et les documents joints vous aideront dans l'exercice de vos fonctions.

En restant à votre écoute, nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Les IA-IPR de physique-chimie

I. LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Ecole primaire

Il est important que les professeurs de physique-chimie aient connaissance des programmes de sciences expérimentales et technologie. Il est possible de les consulter sur le site Eduscol : http://eduscol.education.fr/D0048/primprog.htm

Collège

Les programmes en vigueur dans les classes de collège (cinquième, quatrième et troisième) à la rentrée scolaire 2012 (B.O.E.N. spécial n°6 du 28 août 2008 ; Arrêté du 9-7-2008 - J.O. du 5-8-2008) sont consultables à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/cid22120/mene0817023a.html
Ces programmes, en conformité avec le socle commun de connaissances et de compétences, insistent sur la démarche d'investigation et sur les thèmes de convergence.
Le site disciplinaire académique propose de nombreuses ressources conçues et testées par des professeurs de collège de l'académie. On y trouve notamment des activités mettant en œuvre l'évaluation des compétences dans le cadre de **séquences pédagogiques** ou de **tâches complexes**, indispensables pour la validation du socle. Ces ressources complètent celles produites les années précédentes (démarche d'investigation, activités développant les compétences du socle commun, aide aux devoirs, …). Tous ces documents sont accessibles sur : http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique11.

L'ambition des classes de **SEGPA** est d'amener des élèves en grande difficulté scolaire à une formation diplômante de niveau V. Outre l'apport conceptuel attendu, les sciences physiques et chimiques participent à la formation citoyenne et professionnelle de ces élèves ; il s'agit en effet d'une discipline importante dans de nombreux référentiels de CAP (http://eduscol.education.fr/D0048/CAPprog.htm).
Pour accompagner les équipes dans la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire, scolarisés ou non en SEGPA, le plan de formation propose des stages spécifiques d'aide à l'intégration scolaire et à la mise en œuvre adaptée des programmes de collège. Sur le site académique de physique-chimie, à la rubrique segpa (http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique54), vous trouverez des exemples de démarches mises en œuvre par des professeurs de l'académie.

Classe de Seconde

Le programme de physique-chimie en vigueur dans les classes de seconde à la rentrée scolaire 2012 (B.O.E.N. spécial n°4 du 29 avril 2010) est consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid23972/special-n-4-du-29-avril-2010.html

L'approche thématique, préconisée par les programmes, est indispensable pour assurer une cohérence à l'ensemble des notions introduites. Le groupe académique de réflexion sur l'enseignement de la Physique-chimie au lycée a élaboré des exemples d'activités de classe qui sont disponibles à l'adresse : http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php. Certaines de ces activités sont particulièrement adaptées à une utilisation dans le cadre de ***l'accompagnement personnalisé***. Elles sont consultables à l'adresse : http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique62.

Les enseignements d'exploration

En enseignement d'exploration MPS, la démarche de projet doit être privilégiée ; les compétences développées sont multiples. L'évaluation doit prendre des formes variées afin de valoriser notamment les qualités d'autonomie et d'initiative, le travail d'équipe et la communication (écrite et orale). L'enseignement d'exploration SL (sciences et laboratoire) a pour but de pratiquer la démarche expérimentale de manière soutenue dans le cadre d'activités de laboratoire. Il fait appel à des compétences au sens du socle commun et les renforce.

Conformément à l'esprit des enseignements d'exploration, aucune connaissance introduite lors de ces enseignements ne sera exigible pour une orientation en classe de première, quelle que soit la série choisie. L'évaluation, essentiellement formative, doit permettre à l'élève de préciser son projet d'orientation. Les résultats de l'évaluation ne sont pas obligatoirement communiqués sous forme d'une note chiffrée.
Vous trouverez des informations sur la formation et l'évaluation par compétences lors des activités expérimentales à l'adresse :
http://eduscol.education.fr/pid23213-cid60323/ressources-pour-le-lycee.html

Cycle terminal voie générale

Classes de Première du lycée général

Le programme de physique-chimie en vigueur dans les classes de première S à la rentrée scolaire 2012 (B.O.E.N. spécial n°9 du 30 septembre 2010) est consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/cid53327/mene1019556a.html.

Ce programme, en conformité avec le socle commun de connaissances et de compétences, insiste sur les grandes étapes de la démarche scientifique. Le groupe académique de réflexion sur l'enseignement des sciences physiques et chimiques au lycée a élaboré des exemples d'activités de classe qui sont disponibles à l'adresse :
http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php.

Dans les classes de première L et ES, l'enseignement de sciences est construit comme une étude de thèmes par l'approche croisée de la chimie, de la physique, des sciences de la Terre et des sciences de la vie afin d'offrir un enseignement global. Cet enseignement de sciences est organisé en trois parties : deux thèmes communs aux deux disciplines (« Représentation visuelle » et « Nourrir l'Humanité ») et un thème propre à chacune d'elles : « Féminin-Masculin » pour les sciences de la vie et de la Terre et « Le défi énergétique » pour les sciences physiques et chimiques. Les modalités de l'épreuve d'examen peuvent être consultées aux adresses :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57484
http://www.education.gouv.fr/cid55802/mene1105935n.html

Les **T.P.E.** sont un enseignement obligatoire en classe de première générale. Ils sont pris en compte au baccalauréat sous forme d'une épreuve anticipée obligatoire. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 2 portant sur les seuls points au-dessus de la moyenne. (B.O.E.N. n°30 du 25 août 2005). Consulter les notes de service n°2011-087 du 17-06-2011 et n°2011-091 du 16-06-2011, publiées au BO n°26 du 30 juin 2011.

Les universités de l'académie proposent une aide aux TPE ; les diverses propositions figurent sur le site académique à l'adresse :
http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?article46.

Classe de Terminale du lycée général

Le programme de Terminale S entrant en vigueur à la rentrée 2012 est défini par le B.O. n°8 du 13 octobre 2011 et les modalités de l'épreuve de Physique-chimie du **baccalauréat S** sont définies par le B.O. n°7 du 6 octobre 2011. Nous attirons votre attention sur la nécessité de délivrer un enseignement particulièrement axé sur la démarche scientifique, sur l'extraction et exploitation d'information. Par ailleurs, en enseignement de spécialité, l'élève doit être formé à la résolution de problèmes scientifiques.

Les sujets à utiliser en Evaluation des Compétences Expérimentales (ECE) seront communiqués au cours de l'année scolaire 2012-2013. Nous vous rappelons que les sujets d'évaluation des compétences expérimentales sont des sujets d'examen. Par conséquent, la **confidentialité** s'applique aux fiches d'évaluation et aux fiches de laboratoire, documents strictement professionnels accompagnant tous les sujets de la banque.

Concernant les **épreuves orales du deuxième groupe**, les questions posées doivent permettre de tester des compétences variées des élèves sur divers points de programme dans un temps limité.

Des sujets « zéro » (épreuves écrites et ECE, en enseignement spécifique et en enseignement de spécialité) sont disponibles sur le site académique. Ils sont complétés par des ressources académiques consultables à l'adresse :
http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php.
et des ressources nationales consultables à l'adresse :
http://eduscol.education.fr/pid23213-cid60323/ressources-pour-le-lycee.html

Cycle terminal voie technologique

Série STI2D – STL – STD2A

La réforme de la voie technologique procède d'un véritable changement de paradigme, tant elle bouleverse méthodes et contenus. Démarche d'investigation et approche par compétences s'imposent en classe de terminale en continuité avec les enseignements antérieurs.
Les textes qui rénovent les séries STI et STL sont parus au Journal officiel le 27 mai 2010 et les nouveaux programmes de la classe de terminale figurent au B.O. n°8 du 13 octobre 2011. Parmi les objectifs de cette réforme : mieux distinguer la voie technologique des voies générale et professionnelle et mieux préparer les lycéens à poursuivre des études supérieures, par exemple vers les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur.
Le programme de physique-chimie de terminale STI2D-STL spécialité SPCL est basé sur le triptyque : énergie - matière – information, avec un ancrage dans trois thèmes permettant de contextualiser : habitat, transport, santé.
Des ressources riches et intéressantes pour la première se trouvent sur le site :
http://eduscol.education.fr/cid56492/ressources-pour-les-nouveaux-programmes-premiere.html
Une formation académique d'accompagnement de cette rénovation sera poursuivie au cours de cette année scolaire. Des stages sont ainsi proposés au PAF 2012/2013 pour réussir la mise en œuvre de la réforme.

Série ST2S

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, la série ST2S voit également une rénovation à la rentrée 2012. Le contenu du programme et l'horaire global

d'enseignement de physique-chimie ne sont pas modifiés ; il convient toutefois d'être attentif à la nouvelle organisation des AI (activités interdisciplinaires) désormais évaluées en fin de première et précisée dans le B.O. n°6 du 09 février 2012 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59088

Les programmes de la série ST2S (première et terminale) ainsi que les documents ressources associés sont proposés sur le site ministériel : http://eduscol.education.fr/cid46459/programmes-du-cycle-terminal-de-la-voie-technologique.html#ST2S

De nombreuses autres ressources réalisées par des professeurs de l'académie sont disponibles sur le site académique : http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique78

Liaison lycée-enseignement universitaire

Un groupe de liaison disciplinaire entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur universitaire existe dans l'académie de Créteil. Il comprend des enseignants du premier cycle universitaire, des professeurs de lycée et un IA-IPR de physique-chimie.

Une des activités du groupe consiste à organiser des visites dans les Universités de l'académie pour des groupes d'élèves. Lors d'une de ces visites, un cours peut être dispensé par un universitaire après accord avec le professeur de lycée afin que le contenu s'intègre à l'enseignement de la classe.

Une journée d'animation pédagogique sera proposée en cours d'année par ce groupe de liaison. Le but sera d'apporter des pistes de travail pour l'accompagnement personnalisé en classe de Terminale, de montrer que l'Université est également professionnalisante et quels sont les débouchés que proposent les Universités de l'académie de Créteil.

II. LA PÉDAGOGIE

Socle commun de connaissances et de compétences

Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'esprit d'initiative.

Chacune de ces grandes compétences est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à mettre en œuvre dans des situations variées et d'attitudes indispensables tout au long de la vie. On trouve sur le site eduscol des grilles de référence des compétences du socle et des précisions sur l'évaluation de différentes compétences notamment la compétence 3.

Des exemples de séquences pédagogiques (classe de troisième) intégrant un travail des compétences à partir d'activités variées, dans le cadre d'une véritable évaluation formative, sont indiqués sur le site académique :
http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique135

Démarche d'investigation – Démarche scientifique

Dans le but de susciter l'intérêt des élèves pour les sciences, les programmes de collège et de lycée mettent l'accent sur la démarche d'investigation et la démarche scientifique qui permettent d'impliquer les élèves dans le travail mené en classe et de les associer à la construction du savoir. L'encadrement du professeur est essentiel pour structurer leurs réflexions autour d'une situation de départ qui interroge. Le raisonnement, l'expérimentation, l'argumentation permettent de valider ou d'invalider des hypothèses de travail. Au lycée, le préambule du programme du cycle terminal rappelle que : **« dans la continuité du collège et de la classe de seconde, la démarche d'investigation s'inscrit dans la logique pédagogique [de la démarche scientifique] ».** Une présentation synthétique de la démarche d'investigation figure sur le site académique et quelques séances de mise en œuvre y sont décrites :
http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique25

Tâche complexe – Résolution de problèmes

Une tâche complexe (ou résolution de problèmes) correspond à une situation dans laquelle l'élève est amené à mettre en œuvre plusieurs procédures simples et connues mais dans un contexte qui lui est inédit. Elle doit ainsi permettre de mobiliser des connaissances, des capacités et des attitudes préalablement abordées et travaillées dans la classe. Elle développe à cet égard des compétences au sens du socle commun. Au cours de la résolution d'une tâche complexe, l'élève peut également faire appel à plusieurs types de ressources, internes (connaissances propres) ou externes (informations données), comme dans beaucoup de situations de la vie courante. La consigne donnée ne doit informer l'élève que sur ce qu'il doit produire au final, afin de lui laisser choisir sa propre démarche de résolution.
Une présentation détaillée de la tâche complexe et quelques exemples d'activités au collège sont proposés sur le site académique :
http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique136

La tâche complexe et la résolution de problèmes sont particulièrement adaptées à l'évaluation des compétences, notamment au collège dans le but de la validation du socle commun de connaissances et de compétences. Il est nécessaire de préciser que la résolution de problèmes scientifiques est l'un des trois types d'activités que l'élève est amené à développer dans l'enseignement de spécialité en terminale S ; à ce titre, elle pourra faire l'objet d'un exercice dans l'épreuve de spécialité de physique-chimie du baccalauréat S.

L'Enseignement intégré de science et technologie (EIST)

L'EIST est un autre modèle d'enseignement de science et technologie en classes de 6ème et 5ème qui s'inscrit dans le prolongement de *La main à la pâte* au primaire.
Il consiste à proposer aux élèves un enseignement commun de physique-chimie, SVT et Technologie qui est assuré par un seul professeur. Il favorise le décloisonnement entre disciplines, contribue efficacement à l'acquisition des compétences du socle commun et

permet la mise en oeuvre de la démarche d'investigation caractéristique des pratiques scientifiques et technologiques.
Pour en savoir plus : http://eduscol.education.fr/cid57927/eist-en-sixieme-et-cinquieme.html et http://www.education.gouv.fr/cid56640/mene1115481c.html

TIC

Les professeurs de physique-chimie participent naturellement à la validation des compétences permettant la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, notamment lors des activités expérimentales. Il ne s'agit pas d'organiser des épreuves finales de validation, mais de valider certaines compétences du B2i au cours d'activités disciplinaires qui mettent en œuvre les TIC. Des documents pour le niveau collège proposés par des professeurs de l'académie sont disponibles sur le site : http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique23. Au lycée, la validation des compétences de l'élève est réalisée au long des trois niveaux de seconde, première et terminale. Pour éviter de travailler de manière précipitée pendant l'année de terminale, il est important de répartir la tâche entre différentes disciplines et d'étaler la validation tout au long des trois années ; il s'agit de réfléchir aux situations pédagogiques offertes dans le cadre des programmes.

L'**espace numérique de travail (ENT)** facilite la communication et l'information entre les différents partenaires du système éducatif.

Cahier de textes numérique

Le cahier de textes de classe sous forme numérique constitue une obligation réglementaire ; le texte de référence est publié au BO n°32 du 09 septembre 2010 http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html.
C'est un outil privilégié de communication ; il doit être aussi un outil pédagogique. Il peut à tout moment être consulté par les élèves, les équipes d'enseignants, les remplaçants éventuels, l'administration, les corps d'inspection et les familles, et constitue une référence utile pour les professeurs de l'année suivante. C'est pourquoi il doit être tenu régulièrement et rigoureusement et rendre compte, certes de manière schématique mais explicite, du travail accompli, de son organisation et de son contenu. Doivent y figurer toutes indications sur :

❶ les éléments pédagogiques concernant chaque séance précisément datée :
- l'objectif de la séance et sa place dans la séquence ;
- le contenu de la séance en termes de notions, de méthode.

❷ les moyens d'évaluation utilisés pour apprécier le niveau d'acquisition des compétences :
- le travail demandé à la maison (leçons, exercices, recherche de documents, étude de textes, etc. ...) ;
- les éléments d'information concernant les contrôles faits en classe, dont leurs sujets.

❸ le projet pédagogique d'ensemble, éventuellement.

III. LE LABORATOIRE DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Sécurité

Pour des raisons évidentes de sécurité, les laboratoires de physique et de chimie doivent demeurer fermés à clef, afin d'interdire l'accès à toute personne extérieure au service.

Risque chimique

Nous vous recommandons de consulter le site de l'observatoire national de la sécurité (ONS) http://ons.education.gouv.fr/ et de télécharger la brochure *La prévention du risque chimique dans les salles d'activités expérimentales* http://ons.education.gouv.fr/La-prevention-du-risque-chimique-2010.pdf. Ce document présente la démarche de prévention des risques et les mesures d'application au risque chimique, prévues par le code du travail.
Nous vous rappelons que le nouvel étiquetage des produits chimiques est entré en vigueur depuis le 1er décembre 2010 http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique73.

D'autres informations sur ces sujets sont disponibles sur :

- le site de l'INRS (http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/$FILE/fset.html);
- les sites académiques suivants

- Nancy-Metz : http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/physique/Sc_index.htm (Rubrique Laboratoire)
- Aix-Marseille : http://www.spc.ac-aix-marseille.fr/labospc/spip.php?rubrique15

Vade-mecum

L'*académie de Strasbourg* a conçu un vade-mecum pour les **professeurs chargés des laboratoires** de sciences physiques et chimiques au collège et au lycée :
http://www.ac-strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/les_disciplines/physchim/laboratoire/ressources/view

Commission hygiène et sécurité

Les questions relatives à la sécurité et/ou à l'hygiène relèvent de la responsabilité de la commission hygiène et sécurité de votre établissement, notamment pour le traitement des déchets. Nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire académique (n°2011-101) sur la prévention du risque chimique dans les laboratoires des établissements scolaires. Cette circulaire adressée par monsieur le Recteur à tous les chefs d'établissement est téléchargeable : http://www.ac-creteil.fr/academie-circulaires-2011.html

IV. OUVERTURE CULTURELLE

Des informations sont régulièrement fournies sur le site académique de Physique-chimie, tout au long de l'année scolaire. Elles concernent :

- Certaines propositions des partenaires scientifiques, pertinentes au regard des programmes scolaires ou de l'intérêt scientifique apporté. Il s'agit de manifestations (Faites de la science …), des concours (Sciences en scène …), des projets d'équipement (ASTRO, SISMOS, METEO), des colloques, des expositions, des formations.
- Des informations d'ordre institutionnel : date des appels à projet (OLYMPIADES, CGENIAL, classes à PAC, ateliers scientifiques), inscription à des manifestations, concours…

1. Le concours « C. Génial – collège »
Il s'agit de valoriser des projets scientifiques ou technologiques réalisés dans le cadre de la classe, d'un atelier de pratique scientifique, d'un Itinéraire de découverte, d'une classe à PAC (Projet d'action culturelle), d'un club sciences...

L'inscription est limitée à 20 classes. En plus de participer à la journée de valorisation à l'Université de Paris Est Marne la Vallée, les classes pourront :

-recevoir une aide financière pour l'achat de petit matériel (limité à 10 classes),

-visiter des entreprises, laboratoires, ou Universités partenaires, en fonction des possibilités

Le projet sera présenté par 3 élèves devant un jury interdisciplinaire et partenarial. De nombreux prix sont prévus, ainsi qu'une participation au concours national organisé par « Sciences à l'école » pour le groupe lauréat du premier prix.

En ligne, des photos de la finale académique 2012 :
http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?article703
La vidéo de la finale nationale 2012 et **les liens pour les inscriptions** :
http://www.sciencesalecole.org/concours-nationaux.html

M. VAUTRIN est le professeur référent du dispositif. Vous pouvez le contacter pour de plus amples renseignements (nicolas.vautrin@ac-creteil.fr).
L'inscription doit être faite **avant le 16 novembre** (date impérative)

2. le concours « Imaginons le transport du futur »

Lancé par la Fondation d'entreprise EADS, **le concours « Imaginons le transport du futur »** propose aux collégiens d'aborder les sciences différemment et de se mettre dans la peau d'ingénieurs en concevant collectivement un projet de transport du futur. Des visites d'entreprise aéronautique sont proposées. Toutes les informations sont disponibles sur le site académique http://spcfa.ac-creteil.fr/spip.php?article700, ou à l'adresse http://www.transport-du-futur.com/
Et les photos de la finale académique :
http://www.ac-creteil.fr/colleges/77/afrankbussy/transportsdufutur.html

3. Les Olympiades

Pour vous inscrire à la 20° édition des olympiades de physique : http://www.odpf.org/
Le thème des olympiades de chimie 2013 est « chimie et sport ». Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le lien http://www.olympiades-chimie.fr/index.html
Les olympiades de géosciences mettent en avant la dimension pluridisciplinaire des géosciences et s'adressent aux élèves de première. Les élèves doivent résoudre 4 exercices en 4 heures : http://eduscol.education.fr/cid46899/olympiades-academiques-des-geosciences.html#lien0

4. Actions coordonnées par la DAAC

Les actions en partenariat caractérisent ce type de projets. Elles sont fondées sur la complémentarité des rôles de l'éducation nationale et des structures culturelles.
Ces actions peuvent se mener dans différents dispositifs tels que les ateliers scientifiques et techniques (AST), des projets artistiques et culturels (PAC), les projets inter-établissements (PIE).

La sélection des dossiers se fait au mois de juin de l'année précédente. Les candidatures doivent donc être formulées au cours de l'année scolaire précédente. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse : http://acl.ac-creteil.fr/

V. SITES INSTITUTIONNELS

Vous pouvez trouver de nombreuses informations sur le site académique :
http://spcfa.ac-creteil.fr/

Vous trouverez aussi des informations sur les sites institutionnels :

- site de l'académie de Créteil : http://www.ac-creteil.fr
- site de la direction générale de l'enseignement scolaire : http://www.eduscol.education.fr
- site eduscol pour le chapître « PHY », dont les TIC: http://eduscol.education.fr/phy
- site du ministère: http://www.education.gouv.fr
- site pour le BO : http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html
- site du CNDP : http://www.cndp.fr
- site de la direction générale de l'enseignement scolaire (ressources ENS) qui traite des problèmes de veille technologique et scientifique : http://www.eduscol.education.fr/ens
- site sur les ressources nationales de chimie : http://www.educnet.education.fr/rnchimie/
- site sur le réseau STL PLPI : http://artic.ac-besancon.fr/reseau_STL/
- site de « Sciences à l'École » http://www.sciencesalecole.org
- site de « C.Génial », la fondation pour la culture scientifique et technique http://www.cgenial.org/

Ces sites constituent des ressources importantes qui sont à consulter régulièrement.

VI. ADRESSES ÉLECTRONIQUES

Vous devez consulter fréquemment votre messagerie électronique professionnelle : avec l'adresse type prenom.nom@ac-creteil.fr, l'identifiant et le mot de passe sont identiques à ceux utilisés pour i-prof. Cette messagerie sera régulièrement utilisée pour des communications diverses.
Les personnels enseignants, administratifs et techniques de l'académie disposent d'une boîte aux lettres électronique **individuelle** sur le serveur de l'académie de Créteil. Vous trouverez toutes les informations utiles à l'adresse suivante : http://tech.ac-creteil.fr/melouvert/
Nous vous invitons à utiliser cette boîte aux lettres qui constitue un moyen simple pour communiquer avec vous car nous vous adresserons des informations par l'intermédiaire d'une liste de diffusion destinée aux professeurs de physique-chimie.

Vous pouvez nous contacter au secrétariat des IA-IPR :

Tél : 01 57 02 68 43
Fax : 01 57 02 68 51
ce.ipr@ac-creteil.fr

helene.combel@ac-creteil.fr
patrice.durand@ac-creteil.fr
odile.ledoux@ac-creteil.fr
bruno.mombelli@ac-creteil.fr
claude.murcuillat@ac-creteil.fr

Exemple de courrier envoyé avant inspection

académie Créteil

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Créteil, le ….

INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

M....
IA-IPR de Physique-chimie

à

M....
Chef d'établissement...

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par
....
Tél. 01.57.02.68.43
Fax.01.57.02.68.51
….@ac-creteil.fr

4, rue G. Enesco
94 110 Créteil cedex

Objet : Visite d'inspection

M....,

Suite à notre échange, je vous confirme que je me rendrai dans l'établissement le …. afin d'inspecter M. …., professeur de Physique-chimie.

Lors de cette inspection, je souhaite que l'enseignant concerné mette à ma disposition les documents suivants :

- les fiches d'activités fournies aux élèves pendant la séance observée ;
- le cahier de textes de la classe (avec un moyen d'accès électronique ou éventuellement imprimé) ;
- une copie de chacune des évaluations portant la date de réalisation et de correction ;
- des cahiers d'élèves des différentes classes dont le professeur a la charge ;
- des copies corrigées ;
- le carnet de notes comprenant la moyenne de classe par évaluation et les bulletins scolaires (s'il y a lieu) ;
- la progression annuelle et sa programmation ;
- la notice individuelle d'inspection.

Je souhaite également pouvoir consulter, le cas échéant, tout document relatif à l'implication de ce professeur dans :

- des actions en relation avec le projet d'établissement ;
- la validation du LPC ;
- la mise en œuvre des enseignements d'exploration, de l'accompagnement personnalisé ;
- les Itinéraires de Découvertes ou les Travaux Personnels Encadrés ;
- des actions de formation en tant que participant ou animateur ;
- des groupes de recherche pédagogique au niveau académique ou national.

En vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, M....., mes salutations les plus sincères.